

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 21 novembre 2022

Délibération n° CP-2022-1861

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Association CARA - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son projet relatif à la mutualisation des achats pour la filière mobilité active et micro-mobilités

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Jérôme Bub

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kohlhaas, Mme Croizier (pouvoir à M. Charmot), M. Gascon (pouvoir à Mme Corsale), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Khelifi (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Commission permanente du 21 novembre 2022**Délibération n° CP-2022-1861**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Association CARA - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son projet relatif à la mutualisation des achats pour la filière mobilité active et micro-mobilités

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 2 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2022-1270 du 26 septembre 2022, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

Depuis la crise Covid, les acteurs français de la mobilité active et des micro-mobilités font face à une importante problématique de pénurie de pièces, liée, en grande partie, à la dépendance de l'industrie du cycle à l'Asie. Même si les vélos vendus en France sont assemblés en Europe et en France, 95 % des composants proviennent des pays asiatiques. Des savoir-faire ont migrés vers l'Asie, ce qui engendre une très forte dépendance à certains fournisseurs et des stratégies d'achat très focalisées sur cette partie du monde, engendrant un coût carbone d'approvisionnement très important. En parallèle, la demande a augmenté dans le monde entier et l'Asie n'a jamais rattrapé son retard de production depuis le premier confinement de 2020 entraînant l'installation, dans le long terme, d'une pénurie de matières premières et de composants.

Un écosystème industriel et commercial s'est développé en Asie facilitant l'accès aux pièces. Les fournisseurs savent proposer des composants qui s'intègrent parfaitement aux produits finis, incitant les clients à se fournir intégralement sur ce territoire. Cependant, le transport maritime et ferroviaire des pièces est incertain, avec des coûts multipliés par 8 depuis 2020.

Ainsi, ces éléments occasionnent une augmentation substantielle des délais d'approvisionnement (par exemple plus de 400 jours pour certaines pièces) et induisent des problèmes majeurs en besoins en fonds de roulements et de trésorerie pour les fabricants français de cycles, qui sont à 90 % des très petites entreprises (TPE), aggravés par une forte augmentation des coûts des matériaux (75 % du prix des pièces doit être réglé avant la réception). Ce phénomène se répercute sur toute la chaîne, du fournisseur de composants à l'acheteur final. Les premières cessations d'activités de TPE de la filière vélo par manque de financement commencent à apparaître.

L'ensemble de ces TPE acquiert des petites quantités de produits tous différents, ne leur permettant pas de négocier des conditions de fourniture attractives. Enfin, il est rendu difficile d'innover pour les entreprises du vélo, ne sachant pas réellement en quels produits elles seront approvisionnées quasiment 2 ans après l'étape de conception.

Ainsi, les assembleurs et fabricants de la filière, regroupés au sein de l'association pôle de compétitivité CARA, souhaitent lancer une stratégie de regroupement d'achats au travers d'une structure permettant cette coopération. Pour ce faire, l'association CARA souhaite engager une étude de faisabilité spécifique, pour laquelle elle sollicite l'appui financier de la Métropole de Lyon.

II - Objectifs

La Métropole a soutenu, depuis 2019, la création et le développement du cluster mobilité active et durable (MAD), afin d'accompagner la montée en compétences des acteurs socio-économiques de la filière mobilité active et micro-mobilités sur le territoire. Les activités de cette association ont fusionné, à partir de janvier 2022, avec celles du pôle de de compétitivité CARA.

La Métropole souhaite, par la présente délibération, soutenir l'association CARA pour la réalisation de cette étude de faisabilité au profit de l'ensemble des acteurs productifs de la filière et, notamment, des TPE.

Ce projet de mutualisation pourra revêtir une envergure nationale et constitue un nouveau pas afin d'accompagner le redéploiement industriel sur le territoire métropolitain au profit d'une filière jeune, réalisant les transitions économiques, écologiques et sociales du territoire.

Cette coopération permettra, à terme, de redévelopper la production de certaines pièces en local.

III - Description du projet et budget prévisionnel

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1220 du 11 avril 2022, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement de 80 000 € à l'association CARA pour son programme d'actions 2022 d'accompagnement à la transformation de l'industrie qui a, notamment, permis d'animer la réflexion collective, de formaliser les verrous pour les entreprises, d'identifier les acteurs socio-économiques les plus intéressés et de définir une ambition en matière de mutualisation d'achats.

L'association CARA souhaite, à présent, mener une étude de faisabilité quant à la mutualisation des achats, qui a pour objectifs :

- de se rassembler pour mieux acheter : accélérer le développement des marques et la compétitivité des fabricants français de cycles en facilitant la gestion de leurs approvisionnements et chaînes logistiques, en leur donnant accès à des conditions d'achats plus avantageuses (prix, délais, conditions de paiement, intégration, etc.) et en sécurisant leur production,

- d'accompagner la transition d'une stratégie d'achats centrée sur l'Asie vers l'Europe, la France et la Région Auvergne-Rhône-Alpes : travailler avec les entreprises de la filière sur la massification et la standardisation de leurs besoins, réaliser la veille et la cartographie de fournisseurs, étudier la création d'un outil de commercialisation mutualisé facilitant l'accès au marché,

- d'innover sur le financement des approvisionnements afin que l'entité de commercialisation soit un relai du besoin en fond de roulement des fabricants.

Cette étude doit prendre en compte les éléments suivants :

- la mobilisation des entreprises, membres de l'association CARA ou non, les plus impliquées en consortium afin de réunir les contributions privées nécessaires (notamment expertise contractualisation fournisseur et gestion des projets d'achats),

- l'étude de la typologie des achats : achats simples (grande quantité mais peu d'impact prix), achats levier (coût important dans le prix de revient), achats critiques (coût important et approvisionnement complexe), achats stratégiques (coût important et à impact produit important),

- en fonction de cette typologie, l'étude de propositions d'actions à court, moyen et long terme, ainsi que l'évaluation des gains attendus pour les acheteurs,

- l'étude de la structuration à mettre en œuvre pour l'outil de commercialisation mutualisé. Il est, d'ores et déjà, envisagé une structuration à 2 échelles : une coopération nationale destinée aux assembleurs de plus de 15 000 cycles par an, à l'instar de l'Usine à vélo ou de MILC industries (acteur industriel de la Région Midi Pyrénées qui a pour objectif de relocaliser la production de cycles en France) et des coopérations régionales, c'est-à-dire des distributeurs régionaux issus de l'entité nationale. Les modèles de type coopératif seront étudiés.

Le calendrier prévisionnel du projet est le suivant :

- octobre-novembre 2022 : finalisation des financements et mobilisation des entreprises,
- décembre 2022 : concertations avec les parties prenantes et constitution du consortium,
- janvier-mai 2023 : construction du projet : structuration juridique (études et choix de la forme juridique) et gouvernance, création de la feuille de route produits et construction des premiers accords-cadres clés, création du modèle économique. Au cours de l'étude, la Métropole sera sollicitée pour évaluer l'intérêt pour elle de participer à une structure de type coopérative (si cette forme juridique est retenue).

L'étude de faisabilité permettra à l'association CARA et au consortium d'acteurs socio-économiques de prendre la décision de démarrer la phase opérationnelle de création de la structure de mutualisation des achats.

Le budget prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	45 000	prestations	10 000
sous-traitance (juridique notamment)	5 000	Métropole	40 000
contribution privée (contractualisation fournisseurs, gestion de projet)	15 000	contribution privée (contractualisation fournisseurs, gestion de projet)	15 000
Total	65 000	Total	65 000

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement de 40 000 € au profit de l'association CARA pour son projet d'étude de faisabilité pour la mutualisation des achats pour la filière mobilité active et micro-mobilités ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'association CARA pour son projet d'étude de faisabilité pour la mutualisation des achats pour la filière mobilité active et micro-mobilités,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association CARA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 40 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P02O2626.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 22 novembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221121-294670-DE-1-1 Date de télétransmission : 22 novembre 2022 Date de réception préfecture : 22 novembre 2022
